

# Rapport de gestion 2020 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)

## 1. FORME JURIDIQUE ET BUT

La Municipalité de Delémont a créé le 1<sup>er</sup> janvier 1953 le "Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont", dénommé ci-après FRED, qui a pour but d'assurer le personnel employé par la Commune de Delémont et celui des employeurs affiliés au FRED contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

Le 27 octobre 2014, le Conseil de Ville a accepté la modification des statuts du FRED. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le fonds de prévoyance est financé selon le principe de la primauté des cotisations. Le règlement de prévoyance a été révisé en conséquence.

Au 31 décembre 2020, le FRED enregistre les effectifs suivants :

- Municipalité de Delémont :	214 personnes
- Municipalité de Courroux :	31 personnes
- Municipalité de Courrendlin :	33 personnes
- Municipalité de Val-Terbi :	13 personnes
- Municipalité de Courtételle :	7 personnes
- Fondation Clair-Logis :	28 personnes
- Paroisse réformée de Delémont :	3 personnes
- Bourgeoisie de Delémont :	2 personnes
- Régiogaz SA :	1 personne
- Patinoire régionale SA :	2 personnes
- Service des Eaux du Val Terbi :	2 personnes
- Triage forestier Val Terbi :	3 personnes
- Sacen SA :	3 personnes
- SEOD :	5 personnes

Soit un total de : **347 personnes** (371 en 2019)

Le FRED possède une personnalité juridique propre, qui lui a été accordée par le Conseil de Ville. Le FRED est une institution de la Commune de Delémont, dont le rapport de gestion est soumis à l'approbation du Conseil de Ville.

La gestion du FRED en 2020 était confiée à un comité composé de 6 membres et 3 suppléants :

Représentants des employeurs :	Damien Chappuis, (Ville de Delémont) Président Esther Gelso, (ville de Delémont) Claude-Alain Chapatte, Val Terbi (employeurs extérieurs)
Représentants des assurés :	Jacques Marchand (employés de Delémont) Vice-président Silvestro Di Meo (employés extérieurs) Olivier Jost (employés de Delémont) Jean-Claude Jolidon (suppléant, employés ext.) David Comte (suppléant, employés de Delémont) 1 poste de suppléant-e libre
Secrétaire :	Jean-Luc Goetschi
Gestion financière :	Jean Froidevaux

Les représentants des assurés ont renoncé à assurer la présidence conformément au tournus prévu dans le règlement. Il est convenu de modifier ce dernier lors d'une révision future.

## 2. ORGANE DE CONTRÔLE

Le mandat d'organe de contrôle du FRED est confié à la succursale de Delémont de Fidag Audit SA. Le mandat d'expert agréé en prévoyance professionnelle est attribué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 à Prevanto SA, à Lausanne, qui a réalisé le bilan actuariel. Un mandat d'analyse est confié à PPCmetrics.

Le FRED est placé sous la surveillance de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale - AsSo, dont le siège est à Lausanne.

## 3. ASSURÉS EFFECTIFS \*

L'effectif des assurés actifs au 31 décembre 2020 se composait de 347 membres. La diminution des assurés s'explique par l'exploitation réduite de la Fondation Clair-Logis qui transforme son bâtiment de 2020 à 2023.

## 4. BENEFICIAIRE DE RENTES \*

Au 31 décembre 2020, le FRED servait des rentes à 147 personnes (146 en 2019).

Les rentes annuelles en cours atteignent CHF 3'083'450.- (CHF 3'114'680.- en 2019). Il a été versé CHF 502'142.- de prestations en capital à la retraite. L'allocation de renchérissement à charge des employeurs s'est élevée à CHF 60'079.40.

Il y a un rentier pour 2.36 actifs et l'âge moyen des rentiers est de 74.0 ans (variation de 0,38).

La rente totale moyenne s'élève à CHF 21'265.- (variation négative de CHF 369.-).

## 5. RENDEMENTS

Le résultat net des placements est de :

	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Rendement en francs	3'566'572	6'225'840	nég 2'463'106	9'272'497	3'299'509.17
Rendement en %	4.34	7.05	- 2.72 %	9.74 %	3.23 %

Les gestionnaires de fortunes sont les banques « Crédit Suisse SA » et « UBS AM Switzerland SA ». Cette dernière gère uniquement le secteur des infrastructures.

Le rendement nécessaire pour maintenir le degré de couverture constant est de 1,66 % et prend en compte une rémunération du compte épargne de 1.0 %. Il présente une marge par rapport au rendement attendu de 2.35 %.

## 6. ETUDE ALM

Sur mandat du Comité, PPCmetrics a réalisé une étude de congruence actifs-passifs (ALM) en 2019. Cette étude conclut que la rentabilité espérée de la stratégie actuelle (2.35 %) est supérieure au besoin de rendement pour maintenir un degré de couverture de 100 %. Il n'y a pas d'inadéquation entre la stratégie d'investissement et le besoin à long terme.

\* Cf. détail des statistiques en annexe

## **7. ACTIVITES**

Le Comité s'est réuni à 2 reprises en 2020. Conséquence de la pandémie, des séances ont été annulées. Néanmoins les décisions importantes ont pu être prises en présentiel et la gestion du FRED n'a pas été préjudiciée par cette situation inattendue. Il a notamment traité les dossiers suivants :

- les rapports de la Commission de placements et du gestionnaire de fortune ;
- les rapports de la Commission immobilière ;
- Mandater un partenaire pour l'analyse du parc immobilier du FRED ;
- le bilan actuariel au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- l'entretien courant des immeubles ;
- accepté les comptes 2019 ;
- accepté la modification du règlement sur les capitaux de prévoyance (provision et réserve) avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Afin de respecter les règles sanitaires, l'assemblée des affiliés a été supprimée.

## **8. PLACEMENTS**

La présentation des placements par catégorie est annexée à ce message.

- La limite de 10 % par débiteur au sens de l'article 54 al. 1 OPP2 est respectée.
- La limite de 5 % par participation au sens de l'article 54a OPP2 est respectée.
- La limite de 30 % concernant les immeubles au sens de l'article 55 est désormais respectée.
- Les placements chez l'employeur respectent la limite au sens de l'article 57 OPP2. Ces placements sont garantis auprès de l'employeur.
- Les placements en devises étrangères sont couverts contre le risque de change à l'exception des actions. L'article 55e est respecté.

Pour rappel, il n'existe pas de placements en matières premières dans le portefeuille du FRED. Quant aux catégories des placements, les changements suivants ont été appliqués conformément aux normes en vigueur :

- les placements auprès des employeurs passent dans les placements alternatifs.
- les infrastructures sont dans leur propre catégorie.

## **9. TAUX DE COUVERTURE ET AUTRES INFORMATIONS ACTUARIELLES**

- Le degré de couverture a atteint 111.4 % (108.8 % au 31 décembre 2019).
- Le taux technique est fixé à 2 %.
- Le compte épargne des assurés actifs a été rémunéré en 2020 d'un taux d'intérêt de 2 %.

## **10. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE, BILAN ET COMPTE DE PERTES ET PROFITS**

En annexe, vous trouverez le rapport de l'organe de contrôle pour 2020, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de pertes et profits à la même date. Ils correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

## **11. BILAN TECHNIQUE**

Le Conseil communal donne connaissance des conclusions et des recommandations tirées du rapport actuariel du 3 juin 2021 rédigé par Pévanto SA, Lausanne :

*L'évolution 2020 des marchés a été bonne pour les investisseurs, en dépit de la crise sanitaire et économique liée au Covid, et le FRED a réalisé une performance de 3.23%, largement supérieure au rendement minimal nécessaire de 1.74%.*

*Au 31.12.2020, la réserve de fluctuation de valeurs atteint 84% de sa valeur cible selon l'objectif fixé par le règlement de placements et s'élève à CHF 10.49 mios, soit 10.1% de la valeur des actifs et 11.4% de la valeur des engagements.*

*Selon la méthode retenue par la loi (art. 44 OPP2), le degré de couverture au 31.12.2020 s'élève à 111.4% (2019: 108.8%). Dans ce calcul du degré de couverture, la réserve de fluctuation de valeurs n'est pas considérée comme un engagement.*

*Toutes les provisions techniques actuariellement nécessaires sont constituées, ceci sur la base d'hypothèses adéquates.*

*En notre qualité d'expert agréé, nous constatons que la situation financière est satisfaisante.*

*Notre analyse nous permet en outre d'attester que :*

- *le montant cible de la réserve de fluctuation de valeurs est suffisant ;*
- *le taux technique est approprié ;*
- *la capacité d'assainissement par le biais d'une cotisation d'assainissement est assez modérée ;*
- *le système de financement est adéquat ;*
- *le FRED offre au 31.12.2020 la garantie qu'il est en mesure de respecter ses obligations ;*
- *les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes ;*
- *les perspectives d'évolution du FRED à moyen terme sont assez bonnes ; son espérance de rendement devrait permettre de renforcer progressivement la réserve de fluctuation de valeurs s'il limite la rémunération des capitaux d'épargne lorsque le niveau de la réserve de fluctuation de valeurs est éloigné de sa valeur cible ; le FRED reste évidemment toujours exposé à des fluctuations des placements.*

*Nous recommandons au Comité :*

- *de mettre la priorité sur la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs optimale ;*
- *d'adopter les nouvelles bases techniques LPP 2020 (2017).*

Lors de la dernière réunion, le comité a suivi les recommandations susmentionnées et a notamment décidé le passage des bases techniques à LPP 2020.

## **12. CONCLUSION**

Tout comme le Comité, le Conseil communal constate que les résultats en bourse ont été corrects vu les événements pandémiques de l'année 2020. Le degré de couverture atteint un taux positif avec une marge satisfaisante pour contrer les éventuelles mauvaises surprises qui peuvent se présenter à tout moment.

Le Conseil communal remercie très sincèrement les différents acteurs concernés par l'institution, notamment les membres du Comité du FRED, pour leur collaboration pendant l'année 2020.

En conclusion, et avec le préavis favorable du comité du FRED, le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter le rapport de gestion 2020 du FRED.

La Commission de gestion et de vérification des comptes fait part de son préavis de manière séparée.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport de l'organe de contrôle au Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
  - le rapport du Comité du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont ;
  - le rapport et le préavis favorable de la Commission de gestion et de vérification des comptes ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le rapport de gestion 2020 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Florine Jardin

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 septembre 2021

## ANNEXE II – STATISTIQUES DES RENTIERS

Tableau 13 Rentiers, par type et genre

Genre de rentes	Hommes CHF	Femmes CHF	Total CHF
<b>Rente de retraite</b>			
Montant	1'730'397	579'415	2'309'812
Moyenne	29'329	14'132	23'098
<b>Rente de veuf/veuve</b>			
Montant	8'683	538'309	546'992
Moyenne	4'342	15'833	15'194
<b>Rente d'invalidité</b>			
Montant	196'614	30'032	226'646
Moyenne	39'323	7'508	25'183
<b>Rente d'enfants</b>			
Montant			11'202
Moyenne			5'601
<b>Rentes totales *</b>			
Montant	<b>1'935'694</b>	<b>1'147'756</b>	<b>3'083'450</b>
Moyenne	<b>29'329</b>	<b>14'529</b>	<b>21'265</b>

\* Les montants indiqués pour les rentes totales ne tiennent pas compte des rentes d'enfants.

Tableau 14 Age moyen des bénéficiaires de rentes

Genre de rentes	31.12.2019 ans	31.12.2020 ans	Variation ans
<b>Rente de retraite</b>			
Hommes	74.42	74.25	-0.17
Femmes	71.43	71.62	0.18
Ensemble	73.23	73.17	-0.06
<b>Rente de veuf / veuve</b>			
Hommes	72.06	71.21	-0.85
Femmes	80.24	80.40	0.16
Ensemble	79.56	79.89	0.33
<b>Rente d'invalidité</b>			
Hommes	65.33	61.78	-3.55
Femmes	63.77	57.77	-6.00
Ensemble	64.79	60.00	-4.79
<b>Rentes totales</b>			
Hommes	<b>72.61</b>	<b>73.22</b>	<b>0.61</b>
Femmes	<b>74.59</b>	<b>74.70</b>	<b>0.10</b>
Ensemble	<b>73.64</b>	<b>74.02</b>	<b>0.38</b>

## ANNEXE III – STATISTIQUES DES ACTIFS

De cette statistique, on puise les renseignements généraux suivants :

Tableau 15 Evolution du nombre d'assurés actifs

Effectif	Bilan		Variation	
	31.12.2019	31.12.2020	nominale	en %
Hommes	163	152	-11	-6.7%
Femmes	208	195	-13	-6.3%
<b>Tous</b>	<b>371</b>	<b>347</b>	<b>-24</b>	<b>-6.5%</b>

L'effectif a diminué de 6.5% en 2020. Les femmes représentent 56% de l'effectif total.

La comparaison au niveau des salaires assurés avec les observations faites lors du dernier bilan technique se présente ainsi :

Tableau 16 Evolution de la moyenne des salaires assurés

Effectif	Salaire assuré moyen		Progression au cours de l'exercice 2020
	31.12.2019 CHF	31.12.2020 CHF	
Hommes	80'414	82'452	+2.5%
Femmes	49'885	50'322	+0.9%
<b>Tous</b>	<b>63'298</b>	<b>64'396</b>	<b>+1.7%</b>

Le salaire assuré moyen a légèrement augmenté depuis 2019.

Depuis le dernier bilan technique, la rente de retraite moyenne assurée a légèrement augmenté :

Tableau 17 Evolution de la rente moyenne assurée

Effectif considéré	Bilan		Variation	
	31.12.2019 CHF	31.12.2020 CHF	nominale CHF	en %
Hommes	30'373	31'327	+955	+3.1%
Femmes	19'803	20'068	+265	+1.3%
<b>Tous</b>	<b>24'447</b>	<b>25'000</b>	<b>+553</b>	<b>+2.3%</b>



Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels au  
Conseil de fondation du

**FONDS DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE  
EN FAVEUR DES EMPLOYES  
DE LA MUNICIPALITE DE DELEMONT (FRED)**

---

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020

## RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU CONSEIL DE FONDATION DU FONDS DE PREVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYES DE LA MUNICIPALITE DE DELEMONT (FRED)

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont (FRED) comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020, arrêté au 31 décembre 2020.

### *Responsabilité du Conseil de fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les opérations avec des personnes proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

**FIDAG Audit SA**

**Christophe Pitteloud**  
Expert-réviser agréé  
Réviser responsable

**Jean-Luc Boillat**  
Expert-réviser agréé

Delémont, le 21 mai 2021

## Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

Bilan au 31 décembre		2020	2019
(en francs suisses)			
Actif	Notes		
<b>Placements</b>			
Liquidités et placements sur le marché monétaire		1'251'203.15	1'723'251.08
Créances	7.1.	553'835.46	548'198.67
Titres	4.2.2.	66'987'622.00	63'909'087.00
Prêts hypothécaires	4.2.3.	473'277.00	633'300.00
Immeubles	4.2.4.	31'063'640.00	30'673'978.00
Placements infrastructures	4.2.2.	1'353'424.00	707'595.00
Placements alternatifs	6.7.10.	1'985'200.00	2'297'160.00
Autres placements	4.2.6.	36'000.00	0.00
<b>Total des placements</b>		<b>103'704'201.61</b>	<b>100'492'569.75</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.2.	<b>175'162.45</b>	<b>426'862.85</b>
Actifs transitoires		50'600.00	34'604.00
C/C employeurs		124'562.45	392'258.85
<b>Total de l'actif</b>		<b>103'879'364.06</b>	<b>100'919'432.60</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes</b>			
Prestations de libre passage et rentes		1'039'244.55	1'068'856.40
Créanciers		151'934.95	101'201.00
<b>Total des dettes</b>		<b>1'191'179.50</b>	<b>1'170'057.40</b>
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.3.	<b>243'197.28</b>	<b>330'025.83</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2.	50'674'501.20	48'520'867.40
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3.	38'693'870.00	40'818'967.00
Provisions techniques	5.6.	2'584'777.00	2'009'046.00
<b>Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques</b>		<b>91'953'148.20</b>	<b>91'348'880.40</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3.	<b>10'491'839.08</b>	<b>8'070'468.97</b>
<b>Fonds libres</b>			
Situation en début d'exercice		0.00	0.00
Excédent produits/charges		0.00	0.00
<b>Total des fonds libres (Découvert)</b>	5.7.	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Total du passif</b>		<b>103'879'364.06</b>	<b>100'919'432.60</b>

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

<b>Compte d'exploitation pour l'exercice se terminant au 31 décembre (en francs suisses)</b>	<b>Notes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Cotisations des salariés		1'824'995.40	1'744'326.30
Cotisations pour le risque des salariés		313'837.90	302'075.20
Cotisations des employeurs		2'648'906.60	2'523'903.45
Cotisations pour le risque des employeurs		390'543.75	375'446.55
Rachats volontaires de prestations		20'000.00	0.00
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>5'198'283.65</b>	<b>4'945'751.50</b>
Apports de libre passage		1'236'694.65	2'175'084.05
Apport suite à un divorce		0.00	63'243.90
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du		99'491.00	0.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>1'336'185.65</b>	<b>2'238'327.95</b>
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>6'534'469.30</b>	<b>7'184'079.45</b>
Rentes de vieillesse		-2'339'005.70	-2'325'919.35
Rentes de survivants		-593'346.45	-581'711.25
Rentes d'invalidité		-376'943.05	-284'680.80
Rentes d'enfants		-11'202.00	-11'202.00
Allocations de renchérissement à charge des employeurs		60'079.40	63'849.20
Prestations en capital à la retraite		-502'142.10	-555'252.65
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-3'762'559.90</b>	<b>-3'694'916.85</b>
<b>Prestations extra-réglementaires</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-2'708'779.46	-609'321.05
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce		-191'524.30	-373'500.00
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-2'900'303.76</b>	<b>-982'821.05</b>
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-6'662'863.66</b>	<b>-4'677'737.90</b>
Variation des capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.2	-1'102'904.74	-4'170'973.40
Variation des capitaux de prévoyance des assurés invalides	5.2	-105'276.40	-38'990.50
Variation des capitaux de prévoyance des retraités	5.3	2'125'097.00	1'171'033.00
Variation des provisions techniques	5.6	-575'731.00	-113'046.00
Rémunération du capital épargne	5.2	-945'452.66	-1'061'841.40
<b>Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance,</b>		<b>-604'267.80</b>	<b>-4'213'818.30</b>
Prestations d'assurance	5.1.	7'027.50	16'866.00
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>7'027.50</b>	<b>16'866.00</b>
Primes d'assurance	5.1.	-70'719.50	-64'895.70
Contributions au fonds de garantie		-5'636.30	-6'043.30
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-76'355.80</b>	<b>-70'939.00</b>
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-801'990.46</b>	<b>-1'761'549.75</b>

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

**Compte d'exploitation pour l'exercice  
se terminant au 31 décembre  
(en francs suisses)**

	Notes	2020	2019
<b>Report</b>		<b>-801'990.46</b>	<b>-1'761'549.75</b>
Produit net des liquidités	6.7.1.	-11'775.53	-58'232.18
Produit net des titres	6.7.2.	2'999'083.54	7'688'730.36
Produit net des prêts hypothécaires	6.7.3.	10'689.00	12'623.00
Produit net des immeubles	6.7.4.	442'626.55	1'746'817.05
Produit net des placements alternatifs	6.7.5.	44'314.80	35'515.80
Produit net des autres placements	6.7.6.	36'000.00	0.00
Frais d'administration de la fortune	6.7.8.	-221'429.19	-152'956.80
<b>Résultat net des placements</b>		<b>3'299'509.17</b>	<b>9'272'497.23</b>
Autres produits	7.4.	46'666.30	52'797.80
<b>Autres produits</b>		<b>46'666.30</b>	<b>52'797.80</b>
Autres frais d'administration		-35'176.00	-35'186.65
Frais de l'Autorité de Surveillance		-7'470.00	-7'683.75
Frais de l'organe de révision		-21'001.50	-21'001.00
Frais de l'expert		-59'167.40	-59'073.45
<b>Frais d'administration</b>		<b>-122'814.90</b>	<b>-122'944.85</b>
<b>Excédent des produits / charges avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>2'421'370.11</b>	<b>7'440'800.43</b>
<b>Dissolution (+) / constitution (-) réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3.	<b>-2'421'370.11</b>	<b>-7'440'800.43</b>
<b>Excédent de produits / charges</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

**Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)**

**1. Base et organisation**

**1.1. Forme juridique, but et siège social**

Sous le nom "Fonds de prévoyance en faveur des employés de la Ville de Delémont" (FRED), il existe une fondation de prévoyance de droit public au sens des articles 80 ss CC, 331 CO et 48 al. 2 LPP dont le siège social est à Delémont.

Le FRED a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'exécution pour les salariés des collectivités publiques et entreprises affiliées ainsi que pour leurs ayants-droit et leurs survivants. Il les prémunit contre les conséquences économiques de l'âge, de l'invalidité et du décès.

Le FRED peut offrir des prestations de prévoyance allant au-delà des prestations minimales légales, y compris des prestations de soutien dans les situations de détresse telles que la maladie, l'accident, l'invalidité ou le chômage.

Pour atteindre son but, le FRED peut réassurer tout ou partie des prestations auprès d'une compagnie d'assurance sur la vie soumise à la surveillance des assurances.

**1.2. Enregistrement LPP et fonds de garantie**

Le FRED est inscrit dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton du Jura sous le numéro 2 et est affilié au fonds de garantie LPP.

**1.3. Acte de fondation et règlements**

Entrée en vigueur

Acte de fondation du	1er janvier 1953
Statuts	1er janvier 2019
Règlement de prévoyance du	1er janvier 2019
Règlement de placements du	1er juillet 2017
Règlement sur les capitaux de prévoyance, provisions et réserves	1er juillet 2020
Règlement de liquidation partielle	24 août 2015
Règlement de la Commission immobilière	1er janvier 2014

**1.4. Organe de gestion paritaire / Personnes autorisées à signer**

Membres du Comité représentants de l'employeur	Gelso Esther (Ville de Delémont) Chapatte Claude-Alain (extérieur) Chappuis Damien (Ville de Delémont) Président
Membres du Comité représentants des assurés	Di Méo Silvestro (extérieur) Marchand Jacques (Ville de Delémont) vice-président Jost Olivier (ville de Delémont)  Comte David (suppléant employé de Delémont) Jolidon Jean-Claude (suppléant employé, Courtételle) Un poste de suppléance est vacant (employé de Delémont)
Secrétaire	Goetschi Jean-Luc
Gérant	Froidevaux Jean

Les représentants des assurés ont renoncé à assurer la présidence conformément au tournus prévu dans le règlement. Il est convenu de modifier ce dernier lors de la prochaine révision.

**Règlementation des signatures:** Le FRED est valablement engagé par la signature collective à 2, dont celle du Président ou d'un membre représentant la Ville de Delémont.

**Signatures administratives:** Le caissier et le secrétaire disposent du droit de signature collective à deux. Pour les paiements des rentes, le caissier du FRED et l'employée du Service financier de la ville de Delémont, disposent de la signature Postfinance collective à deux.

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

**Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)**

**1.5. Expert, organe de révision, conseillers, Autorité de surveillance**

Cocontractant	Prevanto SA, 1003 Lausanne M. Alain Duboux
Expert exécutant	Prevanto SA, 1003 Lausanne Mme Michèle Mottu Stella
Organe de révision	Fidag Audit SA, 2800 Delémont
Autorité de surveillance	Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Mandats de gestion de la fortune	Crédit Suisse SA et UBS Switzerland AG

**1.6. Employeurs affiliés**

Municipalité de Delémont	SEOD
Municipalité de Courrendlin	Paroisse Réformée, Delémont
Municipalité de Courtételle	Fondation Clair-Logis, Delémont
Municipalité de Courroux	Régiogaz SA, Delémont
Municipalité de Val-Terbi	Service des eaux du Val-Terbi
Services Industriels Delémont	Triage forestier du Val-Terbi
Sacen SA	Patinoire régionale SA
Bourgeoisie de Delémont	

Il n'y a pas eu d'affiliation en 2020. La dernière remonte au 1er janvier 2015.

L'affiliation d'une entreprise se réalise par convention écrite d'affiliation portée à la connaissance de l'autorité de surveillance.

**2. Membres actifs et bénéficiaires de rentes** **31.12.2020** **31.12.2019**

**2.1. Membres actifs**

Hommes	152	163
Femmes	195	208
Total	347	371

<b>Evolution des assurés actifs</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Nombre d'assurés actifs au début de l'exercice	371	345
Affiliations	26	47
Démissions	-45	-17
Départs en retraite	-5	-4
Cas d'invalidités	0	0
Décès	0	0
Nombre d'assurés actifs à la fin de l'exercice	347	371

**2.2. Bénéficiaires de rentes** **31.12.2020** **31.12.2019**

Rentes de vieillesse	100	88
Rentes de survivants	36	36
Rentes d'invalidité	9	20
Rentes d'enfants	2	2
Rentes-pont (compris dans les rentes de vieillesse)	0	0
Total	147	146

<b>Evolution des bénéficiaires de rentes</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Nombre de bénéficiaires au début de l'exercice	146	144
Retraités	14	4
Invalides	-11	-1
Conjoints	-2	-1
Enfants	0	0
Nombre de bénéficiaires à la fin de l'exercice	147	146

**Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)**

**3. Nature de l'application et but**

**3.1. Explication du plan de prévoyance**

**Admissions:** sont admis au FRED tous les employés de la Municipalité de Delémont, ainsi que ceux d'employeurs affiliés, dont le salaire annuel dépasse le seuil d'entrée de 6/8 de la rente de vieillesse maximale AVS. Pour les invalides partiels, le seuil d'entrée est adapté au degré de capacité de gain par une réduction correspondante.

L'admission à l'assurance risque intervient le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire et celle à l'assurance épargne le 1er janvier qui suit le 24ème anniversaire.

**Age de la retraite:** l'âge ordinaire de la retraite est atteint le 1er du mois suivant celui où l'assuré atteint l'âge de 65 ans. Une retraite anticipée à partir de 58 ans ou différée jusqu'à 70 ans est possible.

**Salaire assuré:** le salaire assuré correspond à 12 fois le salaire mensuel de base tel que fixé dans l'échelle des traitements en vigueur. Pour les personnes travaillant à l'heure ou ayant un horaire de travail irrégulier, le salaire assuré est fixé sur la base du salaire annuel perçu l'année précédente. Les réductions de salaire temporaires par suite de maladie, d'accident, de maternité ou d'autres circonstances semblables ne sont pas prises en compte.

**Prestations:**

*Rente de vieillesse:* La conversion du capital épargne en une rente de vieillesse dépend de l'âge de la retraite et du taux de conversion applicable.

*Rente d'enfant de retraité:* correspond à 20% de la rente de vieillesse en-cours

*Rente d'invalidité :* 48% du salaire cotisant jusqu'à l'âge de 65 ans, ensuite mise à la retraite.

*Rente d'enfant d'invalidé:* 20% de la rente d'invalidité versée.

*Rente de conjoint ou rente de partenaire :* 55% de la rente d'invalidité assurée ou 55% de la rente de vieillesse ou d'invalidité en cours.

*Rente d'orphelin:* 20% de la rente d'invalidité assurée ou 20% de la rente de vieillesse ou d'invalidité en cours.

*Capital décès:* Lors du décès d'un assuré actif qui n'ouvre pas le droit à une rente de conjoint ou de partenaire, le capital décès correspond à la part du compte épargne qui excède la valeur actuelle de toutes les rentes et allocations déclenchées par le décès.

**3.2. Financement, méthodes de financement**

Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré selon l'échelle présentée ci-dessous. Le salaire assuré correspond au salaire mensuel multiplié par 12, sans aucune déduction de coordination.

*Cotisations épargne*

Age	Employés	Employeurs	Total
25 - 29	5.15%	5.15%	10.30%
30 - 34	6.15%	6.15%	12.30%
35 - 39	7.15%	7.15%	14.30%
40 - 44	7.85%	8.95%	16.80%
45 - 49	8.05%	11.35%	19.40%
50 - 54	8.55%	13.65%	22.20%
55 - 59	8.95%	16.05%	25.00%
60 - 65	9.75%	18.25%	28.00%

*Cotisations supplémentaires (risque)*

Age	Employés	Employeurs	Total
18 - 24	1.50%	1.50%	3.00%
25 - 29	1.50%	1.50%	3.00%
30 - 34	1.50%	1.50%	3.00%
35 - 39	1.50%	1.50%	3.00%
40 - 44	1.45%	1.55%	3.00%
45 - 49	1.35%	1.65%	3.00%
50 - 54	1.25%	1.75%	3.00%
55 - 59	1.15%	1.85%	3.00%
60 - 65	1.15%	1.85%	3.00%

Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, le bilan et les principes d'évaluation sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, donnent une image fidèle de la situation financière dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.1.2 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

La présentation des états financiers de l'année précédente n'a pas été modifiée.

4.2. Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2020:

4.2.1. Conversion des monnaies étrangères

Les produits et charges en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en monnaies étrangères sont évalués aux cours de fin d'année sur la base des cours communiqués par les établissements bancaires. Les bénéfices et pertes sur cours en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat.

4.2.2. Titres

L'évaluation des titres se fait aux valeurs du marché à la date du bilan. Les bénéfices et pertes de cours réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans la rubrique "Produit net des titres". La composition des titres est la suivante:

	31.12.2020	31.12.2019
Obligations suisses et bons de caisse	18'665'690	17'646'826
Obligations étrangères	16'564'080	15'680'951
Actions suisses	12'815'548	12'479'362
Actions étrangères	18'942'304	18'101'948
Placements infrastructures	1'353'424	707'595
	<u>68'341'046</u>	<u>64'616'682</u>

4.2.3. Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont comptabilisés à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires. La composition est la suivante:

	31.12.2020	31.12.2019
Retraités, veuves et invalides, 3 cas (31.12.2019 : 4)	473'277	633'300
Assurés actifs, 0 cas (31.12.2019 : 0)	<u>0</u>	<u>0</u>
Total prêts hypothécaires	<u>473'277</u>	<u>633'300</u>

Les prêts hypothécaires sont accordés à des assurés de l'institution de prévoyance. Le nantissement maximal est de 65 % de la valeur estimative des immeubles en 1er rang et le solde en 2e rang.

4.2.4. Immeubles

Depuis le 1er janvier 2014, les immeubles font l'objet d'une évaluation par un expert. En 2020, Arches 2000 expertises SA, Delémont a succédé à M. Calpe à Delémont. La valeur vénale des immeubles a été déterminée au plus faible de la valeur selon l'assurance incendie, la valeur intrinsèque et la valeur de rendement. Dans tous les cas, c'est la valeur de rendement qui a été prise en compte.

## Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

### Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

Cette dernière a été évaluée en prenant en compte la valeur locative nette annuelle, actualisée à des taux compris entre 4.6% et 5.5%. Chaque année, un groupe d'immeubles est évalué. En 2020, les immeubles Rue de Chêtré 36/38 et Orphelinat 2 à Delémont ont été évalués.

Un mandat a été confié à Mazars SA, Delémont pour déterminer une valeur d'échange en vue d'une probable acquisition de fonds immobiliers. Le résultat de l'étude est attendu pour le 2e trimestre 2021.

La position "immeubles" au bilan se compose comme suit :

	31.12.2020	31.12.2019
Rue de Chêtré/Orphelinat, Delémont	2'885'000	3'263'500
Rue des Merisiers, Delémont	2'017'000	2'017'000
Rue des Champois, Delémont	4'548'000	4'548'000
Rue des Bordgeais/Moissons, Delémont	8'900'000	8'900'000
Immeuble Courrendlin	5'298'500	5'298'500
Total immobiliers directs	<u>23'648'500</u>	<u>24'027'000</u>
Fonds de placement immobiliers	<u>7'415'140</u>	<u>6'646'978</u>
Total immobiliers indirects	<u>7'415'140</u>	<u>6'646'978</u>
Total immeubles	31'063'640	30'673'978

Les immeubles Rue de Chêtré/Orphelinat font l'objet d'une convention de droit de superficie et l'immeuble Rue des Merisiers fait l'objet d'un droit de superficie en faveur de la Ville de Delémont. Les immeubles de la Rue des Champois font l'objet d'un droit de superficie envers la Bourgeoisie de Delémont.

#### 4.2.5. Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés chaque année, à la date du bilan technique, selon des principes et sur des bases techniques reconnus.

#### 4.2.6. Autres placements

Il s'agit de placements auprès de la Société coopérative delémontaine d'habitation.

	31.12.2020	31.12.2019
Parts sociales	200'000	200'000
Provision	<u>-164'000</u>	<u>-200'000</u>
	<u>36'000</u>	<u>0</u>

#### Autres informations concernant la Société coopérative:

Les fonds propres au 31.12.2019, soit le dernier exercice bouclé, sont de CHF 322'469.-. Le FRED détient CHF 200'000.- sur un capital social total de CHF 1'200'000.-. En avril 2021, la coopérative a proposé un remboursement de CHF 36'000.- pour solde de tout compte. Ce qui a été accepté.

## 5. Risques actuariels / Couverture des risques / Degré de couverture

### 5.1. Nature de la couverture des risques, réassurance

Depuis le 1er janvier 2008, le FRED conclut un contrat de réassurance STOP-Loss. Le contrat en vigueur avec la Zurich Compagnie d'assurances SA a été signé le 1er janvier 2018. Il est entré en vigueur le 1er janvier 2018. La franchise s'élève à 4.905% de la somme des salaires assurés en début d'année. Pour 2020 elle est de CHF 1'179'861.

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

**Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)**

<b>5.2. Evolution des capitaux de prévoyance des actifs</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Capitaux des actifs au 01.01</b>	<b>47'721'559</b>	<b>42'507'289</b>
Bonifications épargne	4'473'902	4'268'233
Rbt des apports suite changement de primauté	-24'044	-40'183
Apports de libre-passage	582'557	2'175'084
Apports selon divorce	0	63'244
Remboursement encouragement d'un logement	99'491	0
Rachat volontaires de prestations	20'000	0
Prestations de libre passage en cas de sortie	-2'708'779	-609'321
Prestations en capital à la retraite	-502'142	-555'253
Versements anticipés divorce	-54'843	0
Versements anticipés pour la propriété du logement	-136'682	-373'500
Dissolution capitaux retraite	-646'555	-757'331
Intérêts	906'345	1'043'297
<b>Capitaux des actifs au 31.12</b>	<b>49'730'809</b>	<b>47'721'559</b>
<b>Capitaux des invalides (rentes temporaires) au 01.01</b>	<b>799'308</b>	<b>741'773</b>
Apport suite aux nouvelles invalidités	654'138	0
Libération de cotisations épargne	104'856	38'991
Prestations de libre passage en cas de sortie	0	0
Dissolution capitaux retraite	-653'717	0
Versements anticipés divorce	0	0
Intérêts	39'107	18'544
<b>Capitaux des invalides (rentes temporaires) au 31.12</b>	<b>943'692</b>	<b>799'308</b>
Taux d'intérêt	2.00%	2.50%
<b>Total des avoirs de vieillesse LPP</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Avoirs de vieillesse des actifs	23'990'762	23'324'275
Avoirs de vieillesse des invalides	1'313'610	1'211'635
Avoirs de vieillesse LPP (comptes-témoins)	25'304'372	24'535'910
Taux d'intérêt fixé par le Conseil fédéral	1.00%	1.00%

<b>5.3. Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Capital de couverture au 1.1.	40'818'967	41'990'000
Transfert provision pour changement bases techniques et taux technique	0	0
Apport nouveaux retraités	1'300'272	757'331
Rentes versées	-3'320'497	-3'203'513
Intérêt technique	816'379	839'800
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	-921'250	435'349
<b>Capital de couverture au 31.12</b>	<b>38'693'870</b>	<b>40'818'967</b>

**5.4. Résultat de la dernière expertise actuarielle**

La dernière expertise actuarielle a été établie par Prevanto SA au 31 décembre 2020. Le degré de couverture qui en ressort est de 111.4 %. Cette expertise a été réalisée avec un taux d'intérêt technique de 2.00 % et les bases techniques LPP 2015 (2015). L'expert constate que la situation financière est satisfaisante.

## Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

### Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

#### 5.5. Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

	2020	2019
Table de mortalité	LPP 2015 (2015)	LPP 2015 (2015)
Taux technique	2.00% p.a.	2.00% p.a.
Majoration pour augmentation de l'espérance de vie	0.4 % par année	0.4 % par année

#### 5.6. Récapitulation, développement et explications des provisions techniques

Récapitulation des provisions techniques	2020	2019
Provision changement bases techniques, actifs	539'320	378'398
Provision changement bases techniques, rentiers	773'384	652'045
Provision pour fluctuation des risques	831'200	523'600
Provision pour taux de conversion favorable	440'873	455'003
Total des provisions techniques	2'584'777	2'009'046

Développement des provisions techniques	2020	2019
Dissolution / constitution provision changement bases techniques, actifs	160'922	141'398
Constitution / dissolution provision changement bases techniques, actifs	121'339	152'045
Constitution / dissolution provision pour fluctuation des risques	307'600	-97'400
Constitution provision pour taux de conversion favorable	-14'130	-82'997
Total variation des provision techniques	575'731	113'046.00

#### Explication des provisions techniques

##### Provision changement bases techniques, actifs et rentiers:

Cette provision vise à préfinancer les coûts liés à l'actualisation des bases techniques. Les provisions constituées au courant des dernières années sont utilisées pour financer l'actualisation des bases au 31 décembre 2016. En vue d'une prochaine actualisation, une nouvelle provision est mise en place à partir du 31 décembre 2016 puisque les nouvelles bases LPP 2015 considèrent une extrapolation des probabilités de décès jusqu'à fin 2015. La provision s'élève par année à 0.4% du capital de prévoyance des assurés actifs qui ont atteint l'âge de 55 ans révolu et des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes viagères.

##### Provision pour fluctuation des risques:

Cette provision couvre les risques non pris en charge par le réassureur. Elle est suffisante pour couvrir les coûts en cas de décès et d'invalidité pour une durée trois ans avec une probabilité de 98%, compte tenu de l'assurance Stop Loss.

##### Provision pour taux de conversion favorable:

Par suite d'un taux de conversion trop élevé comparé au montant actuariellement neutre, il résulte lors de chaque départ à la retraite et lors du versement d'une rente, une perte à charge du FRED. Le montant de cette provision couvre les pertes prévisibles pour les assurés ayant l'âge de 58 ans révolu.

Les provisions techniques au 31.12.2020 ont été calculées par l'expert.

#### 5.7. Modifications des bases techniques et hypothèses

Comme l'année précédente, les bases techniques LPP 2015 (TP 2015) et le taux technique de 2% ont été utilisés pour le calcul des engagements de prévoyance au 31.12.2020.

## Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

### Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

<b>5.8. Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2</b>	<b>31.12.2020</b>	<b>31.12.2019</b>
Actif (total du bilan)	103'879'364	100'919'433
Dettes	-1'191'180	-1'170'057
Compte de régularisation passif	-243'197	-330'026
<b>Fortune de prévoyance nette (Fp)</b>	<b>102'444'987</b>	<b>99'419'349</b>
Prestations de sortie des actifs	50'674'501	48'520'867
Capital de prévoyance des retraités	38'693'870	40'818'967
Provisions techniques	2'584'777	2'009'046
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (Cp)</b>	<b>91'953'148</b>	<b>91'348'880</b>
<b>Excédent de couverture ( - Découvert)</b>	<b>10'491'839</b>	<b>8'070'469</b>
<b>Degré de couverture au 31.12. (Fp en % de Cp)</b>	<b>111.4%</b>	<b>108.8%</b>

### 6. Commentaires relatifs aux placements et au résultat net des placements

#### 6.1. Organisation des placements, règlement de placement

Le Comité est responsable des placements. Il a établi un règlement de placement qui définit la gestion de la fortune et les compétences des services qui en sont chargés. Le Comité a désigné une Commission de placements et chargé des tiers de gérer la fortune.

Commission de placements	Jost Olivier, membre suppléant du Comité Chapatte Claude-Alain, membre du Comité Di Meo Silvestro, membre du Comité Jolidon Jean-Claude, membre suppléant du Comité Froidevaux Jean, gérant de la Fondation
Règlement de placement	1er juillet 2017
Allocation d'actifs	21 mai 2019
Commission des immeubles	Gelso Esther, membre du Comité Marchand Jacques, membre du Comité Goetschi Jean-Luc, secrétaire de la Fondation Comte David, membre suppléant du Comité
Gérance des immeubles	Jur@immobilier SA, Delémont
Mandats de gestion de fortune	Banque Crédit Suisse SA, Zürich, agréé FINMA
Mandat de gestion des infrastructures	UBS Investment Foundation 3, Zürich, agréé FINMA

#### 6.2. Utilisation des extensions des limites de placements avec résultat du rapport

Le FRED n'a pas utilisé les possibilités d'extension des limites de placements au sens de l'article 50 OPP2 et de l'article 8 du règlement de placement. Aucun dépassement n'est constaté sur l'exercice 2020.

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

**Annexe aux comptes annuels 2020**

(en francs suisses)

**6.3. Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs**

	2020	2019
Réserve de fluctuation de valeurs au 1.1	8'070'469	629'669
Attribution à la charge / dissolution en faveur du compte d'exploitation	2'421'370	7'440'800
Réserve de fluctuation de valeurs au 31.12	<u>10'491'839</u>	<u>8'070'469</u>
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs	<u>12'465'524</u>	<u>12'110'332</u>
Déficit dans la réserve de fluctuation de valeurs	<u>-1'973'685</u>	<u>-4'039'863</u>
Fortune au 31 décembre	103'879'364	100'919'433
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % de la fortune	10.10%	8.00%
Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs en % des placements	12.00%	12.00%

Dans le cadre du règlement de placement, le Comité du FRED a fixé le montant de la réserve de fluctuation de valeurs à 12 % du total des placements (année précédente 12%).

**6.4. Présentation des placements par catégorie de placement**

Voir tableau séparé en dernière page.

**6.5. Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)**

	2020	2019
Contrats à terme sur devises	<u>0</u>	<u>0</u>
	<u>0</u>	<u>0</u>

**6.6. Valeur de marché et co-contractants en securities lending**

Aucune opération de securities lending n'a été effectuée durant l'exercice 2019 et 2020.

**6.7. Explication du résultat net des placements**

**6.7.1. Produit net des liquidités et des placements sur le marché monétaire**

	2020	2019
Produit d'intérêt sur avoirs en banque et PostFinance	<u>-11'776</u>	<u>-58'232</u>

**6.7.2. Produit net des titres**

	2020	2019
<b>Obligations:</b>		
Produit d'intérêts des obligations	584'296	654'173
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	<u>266'537</u>	<u>630'555</u>
	850'833	1'284'728
<b>Actions:</b>		
Dividendes et revenus des fonds de placements	693'509	604'698
Bénéfices et pertes de cours réalisés	-507'505	575'029
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	<u>1'931'253</u>	<u>5'026'911</u>
	2'117'257	6'206'638
<b>Placements en infrastructures</b>		
Revenus des fonds infrastructures	103'807	0
Bénéfices et pertes de cours réalisés	0	191'282
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	<u>-72'814</u>	<u>6'082</u>
	30'993	197'364
Total produit net des titres	<u>2'999'084</u>	<u>7'688'730</u>

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

**Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)**

	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>6.7.3. Produit net des prêts hypothécaires</b>		
Taux d'intérêts appliqués (1er et 2e rangs)	2.00%	2.00%
Total produit net des prêts hypothécaires	<u>10'689</u>	<u>12'623</u>
<b>6.7.4. Produit net des immeubles</b>		
Produit des locations	1'099'884	1'083'006
Entretien et réparations	-142'578	-150'803
Droit de superficie	-54'607	-54'607
Taxes, impôts et assurances	-101'341	-61'591
Honoraires de gérance	-90'521	-81'753
Ajustement de valeurs	<u>-378'500</u>	<u>-47'642</u>
	332'336	686'609
<b>Fonds immobiliers</b>		
Revenus des fonds immobiliers	155'500	207'527
Bénéfices et pertes de cours réalisés	0	48'542
Bénéfices et pertes de cours non réalisés	<u>-45'209</u>	<u>804'139</u>
	110'291	1'060'208
Total produit net des immeubles	<u>442'627</u>	<u>1'746'817</u>
<b>6.7.5. Produit net des placements alternatifs</b>		
Produit net des placements auprès des employeurs		
Fondation Clair-Logis, intérêts hypothécaires	11'760	16'173
Autres employeurs, intérêt sur les prêts	<u>32'555</u>	<u>19'343</u>
	<u>44'315</u>	<u>35'516</u>
Autres transactions importantes avec les employeurs:		
Ville de Delémont, location Rue de Chêtré/Orphelinat sont comptabilisé dans les produits nets des immeubles	40'085	40'085
<b>6.7.6. Produit net des autres placements</b>		
La part sociale de CHF 200'000 détenue dans la Société Coopérative Delémontaine d'Habitation n'a pas été rémunérée durant l'exercice 2020 (2019: 0.00%) Cf également point 4.2.6		
<b>6.7.7. Performance des placements</b>		
Total des placements au 1.1	100'884'828.60	89'610'462.53
Total des placements au 31.12	<u>103'704'201.61</u>	<u>100'884'828.60</u>
Moyenne des placements	102'294'515.11	95'247'645.57
Résultat net des placements	<u>3'299'509.17</u>	<u>9'272'497.23</u>
<b>Taux de rendement des placements</b>	<u>3.23%</u>	<u>9.74%</u>
<b>6.7.8. Transparence dans les coûts de gestion de la fortune</b>		
Frais de gestion	141'375	152'957
TER comptabilisé selon les directives CHS PP	80'054	69'863
<b>Total des frais boursiers</b>	<u>221'429</u>	<u>222'820</u>
<b>Honoraires gestion immobilière</b>	<u>90'521</u>	<u>81'753</u>
<b>TOTAL frais de gestion de la fortune</b>	<u>311'950</u>	<u>304'573</u>

## Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

### Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

<b>Frais de gestion (TER)</b>	80'054	69'863
Total des placements	103'704'202	100'884'829
Total des placements non transparents	0	0
<b>Total des placements transparents</b>	<b>103'704'202</b>	<b>100'884'829</b>
Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents	0.30%	0.30%
Taux de transparence en matière de frais d'administration des placements	100.0%	100.0%

#### Liste des investissements non transparents

Numéro ISIN	Fournisseurs	Nom du produit	Nombre de parts	Valeur au 31.12.2020
				<b>0.00</b>

#### 6.7.9. Droits des actionnaires

Le Fonds de prévoyance ne possède aucun placement direct dans des sociétés anonymes suisses cotées en bourse. De ce fait, l'obligation faite à la Fondation de rapporter sur l'exercice du droit de vote selon l'art. 22 ORAb n'est pas exigible.

#### 6.7.10 Explication des placements auprès des employeurs.

	31.12.2020	31.12.2019
Ville de Delémont prêts	676'000	676'000
Services industriels, installation photovoltaïque	809'200	846'000
Fondation Clair-Logis, prêt hypothécaire	500'000	775'160
<b>Total des placements auprès de l'employeur</b>	<b>1'985'200</b>	<b>2'297'160</b>

Le prêt existant à la Ville de Delémont est rémunéré au taux de 2.0 % (2019: 2.0 %).

Le prêt accordé pour l'installation photovoltaïque est rémunéré au taux de 2.25% (échéance: 2038/39).

Le prêt hypothécaire accordé à la Fondation Clair-Logis est garanti par une cédule hypothécaire en 2e rang de CHF 1'600'000,- derrière une cédule en 1er rang de même montant garantissant un prêt auprès d'un établissement bancaire. Ce prêt est rémunéré au taux de 2.0 % (2019: 2.0 %).

Les comptes courants des employeurs ne portent pas d'intérêts et sont désormais comptabilisés dans les actifs/passifs transitoires.

Lors du changement de primauté au 01.01.2015, les employeurs ont été tenus d'effectuer des versements supplémentaires conformément à l'art. 17 des statuts du 29 septembre 2014 afin de préserver les droits acquis des assurés actifs âgés de 45 ou plus au moment du passage à la primauté des cotisations. Ces versements n'ont pas pu être effectués au 31 décembre 2015 et font l'objet d'un prêt du FRED envers les employeur avec un horizon à 2020. Au 31 décembre 2020, l'ensemble des prêts ont été remboursés.

Les placements et les prêts auprès de l'employeur (y inclus les prêts auprès des autres employeurs) bénéficient de garanties des collectivités publiques concernées.

Dans sa décision d'approbation relative aux comptes de l'exercice 2007, l'Autorité de surveillance a constaté que les employeurs avaient donné leur garantie, conformément à l'article 58 al. 2 lit. a OPP 2.

## Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont

### Annexe aux comptes annuels 2020 (en francs suisses)

#### 7. Commentaires relatifs à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

##### 7.1. Créances

Il s'agit de l'impôt anticipé à récupérer ainsi que des créances en relation avec la gestion des immeubles.

7.2. Compte de régularisation actif	31.12.2020	31.12.2019
Frais de gestion à récupérer	50'600	34'604
C/C employeurs	124'562	392'259
	<u>175'162</u>	<u>426'863</u>

7.3. Compte de régularisation passif	31.12.2020	31.12.2019
Honoraires à payer	67'622	61'059
Prestations d'assurances reçues d'avance	4'857	4'217
Décompte fonds de garantie	5'636	6'043
Travaux d'entretien	0	21'724
Compte courant ville de Delémont	165'081	236'983
	<u>243'197</u>	<u>330'026</u>

7.4. Autres produits	2020	2019
Part des employeurs aux frais de gestion	44'619	52'655
Produits divers	2'047	143
	<u>46'666</u>	<u>52'798</u>

#### 8. Demandes de l'Autorité de surveillance

L'Autorité de surveillance a reçu les états financiers 2019 en date du 30.06.2020. L'As-So a pris position sur les états précités en date du 21 janvier 2021. Il a été répondu à l'ensemble des requêtes de l'As-So en date du 27 avril 2021. Notamment, il a été pris en compte dans le bouclage 2020 des changements dans les placements (reclassement des prêts aux employeurs et des infrastructures).

A ce jour, toutes les remarques et questions de l'autorité de surveillance ont été traitées.

#### 9. Autres informations relatives à la situation financière

##### 9.1. Mesures prises en cas de découvert technique

Néant

##### 9.2. Garantie des employeurs

Les employeurs garantissent le versement au FRED du montant des adaptations de rentes allouées jusqu'au 31.12.1994.

##### 9.3. Liquidation partielle

Néant

##### 9.4. Prêts sur police

Néant

##### 9.5. Separate Accounts

Néant

##### 9.6. Mise en gage d'actifs

Néant

**Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont**

---

**Annexe aux comptes annuels 2020  
(en francs suisses)**

**9.7. Responsabilité solidaire et cautionnements**

Néant

**9.8. Procédures judiciaires en cours**

Néant

**9.9. Opérations particulières et transactions sur la fortune / rétrocessions**

Les rétrocessions sont régies dans les contrats de gestion de fortune du Crédit Suisse et UBS AG. En principe, il n'y a pas de rétrocessions.

**10. Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant

Annexe aux comptes annuels 2020

6.4. Présentation des placements par catégorie

en CHF	31.12.2020		31.12.2019		Max. selon rgLt de plect	Limite OPP 2
<b>Liquidités et placements sur le marché monétaire</b>	<b>1 251 203</b>	<b>1.2%</b>	<b>1 723 251</b>	<b>1.7%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>
CHF	1 251 203	1.2%	1 723 251	1.7%		
Monnaies étrangères	0	0.0%	0	0.0%		
<b>Créances</b>	<b>553 835</b>	<b>0.5%</b>	<b>548 199</b>	<b>0.5%</b>	<b>N/A</b>	<b>100%</b>
CHF	553 835	0.5%	548 199	0.5%		
Monnaies étrangères	0	0.0%	0	0.0%		
<b>Obligations</b>	<b>35'229'770</b>	<b>33.9%</b>	<b>33'327'777</b>	<b>33.0%</b>	<b>44%</b>	<b>100%</b>
CHF	18 665 690	18.0%	17 646 826	17.5%	25%	
Directs et indirects	18 665 690		17 646 826			
Débiteurs étrangers	16 564 080	15.9%	15 680 951	15.5%	19%	
Directs et indirects	16 564 080		15 680 951			
<b>Actions</b>	<b>31'757'852</b>	<b>30.6%</b>	<b>30'581'310</b>	<b>30.3%</b>	<b>32%</b>	<b>50%</b>
CHF	12 815 548	12.3%	12 479 362	12.4%	13%	
Directs et indirects	12 815 548		12 479 362			
Débiteurs étrangers	18 942 304	18.2%	18 101 948	17.9%	19%	
Directs et indirects	18 942 304		18 101 948			
<b>Prêts hypothécaires</b>	<b>473 277</b>	<b>0.5%</b>	<b>633 300</b>	<b>0.6%</b>	<b>6%</b>	<b>50%</b>
Prêts hypothécaires aux assurés	473 277	0.5%	633 300	0.6%		
<b>Immeubles</b>	<b>31 063 640</b>	<b>29.9%</b>	<b>30 673 978</b>	<b>30.4%</b>	<b>34%</b>	<b>30%</b>
Directs	23 648 500	22.8%	24 027 000	23.8%	31%	
Indirects	7 415 140	7.1%	6 646 978	6.6%	8%	
- Suisse	3 715 502	3.6%	3 371 902	3.3%	4%	
- Etrangers	3 699 638	3.6%	3 275 076	3.2%	4%	
<b>Placements infrastructures</b>	<b>1 353 424</b>	<b>1.3%</b>	<b>707 595</b>	<b>0.7%</b>		<b>10%</b>
Infrastructures	1 353 424	1.3%	707 595	0.7%		
<b>Placements alternatifs</b>	<b>1 985 200</b>	<b>1.9%</b>	<b>2 297 160</b>	<b>2.3%</b>	<b>6%</b>	<b>5%</b>
Placements garantis auprès des employeurs : prêts garantis par cédule ou déclarations de garantie par la commune	1 985 200	1.9%	2 297 160	2.3%		
<b>Autres placements</b>	<b>36'000</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>	<b>2%</b>	<b>15%</b>
Autres placements	36 000	0.0%	0.00	0.0%	2%	
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>175 162</b>	<b>0.2%</b>	<b>426 863</b>	<b>0.42%</b>	<b>N/A</b>	<b>100%</b>
Actifs transitoires	50 600	0.0%	34 604	0.0%		
C/C employeurs	124 562	0.1%	392 259	0.4%		
<b>Total de l'actif</b>	<b>103 879 364</b>	<b>100.0%</b>	<b>100 919 433</b>	<b>100.0%</b>		
<b>Placements en devises étrangères sans couverture du risque de change selon article 55 al.e OPP2</b>	<b>18 942 304</b>	<b>18.2%</b>	<b>18 101 964</b>	<b>17.9%</b>	<b>N/A</b>	<b>30%</b>

Dépassement des limites de placement avec règlement de placement

Les limites de placement imposées selon le règlement de placement sont respectées.

Dépassement des limites de placements selon l'OPP2 (Art 54, 54a, 54b et 55 OPP2)

La limite de 10% par débiteur au sens de l'article 54 al. 1 OPP2 est respectée. La limite de 5% par participation au sens de l'article 54a OPP2 est respectée. La limite de 30 % concernant les immeubles est respectée. Les placements chez l'employeur respectent la limite au sens de l'article 57 OPP2. Ces placements sont garantis auprès de l'employeur.

Les placements en devises étrangères sont couvertes contre le risque de change à l'exception des actions. L'article 55e est respecté.